



La charte du Parc 2026 ⇒ 2041

## Compte-rendu 3<sup>èmes</sup> ateliers de co-écriture



du 13 décembre 2022 – Salle Jacques Esterel - Bourg-Argental

Comme les 2 premiers, ce 3<sup>ème</sup> atelier de co-écriture s'est déroulé sur 2 temps de travail identiques afin de permettre au plus grand nombre d'y participer :

- à 14 h : 38 participants
- à 18 h : 12 participants

Charles ZILLIOX, Président du Parc naturel régional du Pilat (à 14h) et Martine MAZOYER, Vice-Présidente du Parc naturel régional du Pilat (à 18h) remercient la commune de Bourg-Argental pour le prêt de la salle ainsi que les personnes présentes puis introduisent la réunion.

Les ateliers du 25 octobre ont permis de vérifier que l'ensemble des idées d'actions émises lors des différents travaux préalables pouvaient convenir. Des débats se sont tenus sur certaines des actions proposées. Puis nous avons été amenés à prioriser les dispositions proposées.

Le 21 novembre, lors de la 2<sup>ème</sup> série d'ateliers, nous avons travaillé sur les ambitions que nous pouvions nous fixer à l'horizon 2041 en essayant de se donner des objectifs chiffrés.

Pour ce dernier atelier de co-écriture, nous allons travailler plus spécifiquement sur les engagements des différents signataires de la Charte.

Sandrine GARDET, Directrice du Parc naturel régional du Pilat explique que quelques modifications de l'ossature de la charte ont été réalisées par l'équipe technique suite aux 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> ateliers et précise que nous avons désormais 19 mesures et 59 dispositions. Un tri dans les ambitions chiffrées qui ont été proposées le 21 novembre a également été fait, en fonction de notre capacité à les mesurer, des lois déjà existantes et de notre perception de leur acceptabilité.

Elle rappelle que les termes Orientation/Mesure/Dispositions sont des termes quelque peu imposés par la procédure et introduit l'exercice en rassurant les participants sur le fait qu'ils vont travailler en binôme, que l'équipe technique sera là pour les guider et surtout que nous ne sommes pas en train de graver dans le marbre ce qui figurera dans la charte in fine.

Nous sommes juste en train de partager un travail d'écriture qui ensuite fera l'objet de validations politiques dans différentes instances et ce processus de correction-validation va durer jusqu'en 2025.

Florence COSTE et Carole MABILON de l'équipe technique du Parc expliquent le déroulement de l'atelier. Comme pour les 2 premiers ateliers, nous avons organisé la séance en 3 étapes :

### 1. Travail sur les idées d'engagement

En binôme (formé par tirage au sort lors de l'émargement), les participants ont imaginé les engagements que pourraient tenir tel ou tel signataire de la Charte pour l'atteinte des ambitions proposées le 21 novembre. Ils ont pu proposer des actions ou des modes d'intervention que pourraient conduire les communes, intercommunalités, métropole, départements, région et l'État, ainsi que les Villes-Portes, les SCOT et le PETR Jeune-Loire ; Pour cela, ils avaient à disposition des fiches par type de signataire (un couleur différente pour chaque type de signataire) sur lesquelles ils ont pu noter leurs propositions d'intervention ou d'engagement pour ensuite les positionner sur la mesure ou disposition correspondante.

### 2. Vote

Les participants ont ensuite été invités à faire le tour des tables (1 table par orientation) pour regarder ce qui a été proposé en terme d'engagement par les participants pour la mise en œuvre de chacune des mesures. Ils ont ensuite donné leur avis sur certaines des propositions d'engagement formulées.

Pour ce faire ; il leur a été distribué un sachet de jetons par Binôme avec :

- 4 jetons verts, pour les propositions d'engagements qui leur semblaient particulièrement pertinentes (au regard des compétences) et à retenir
- 2 jetons rouges à positionner sur les propositions qu'ils estimaient difficilement réalisables, pas les plus judicieuses.

### 3. Le rôle du Syndicat mixte

Répartis autour des 5 orientations en fonction de leurs préférences mais aussi du nombre de chaises disponibles, les participants ont été invités à débattre sur les engagements ciblés par un jeton vert ou rouge puis à échanger sur le rôle qui pouvait être donné au syndicat mixte, par mesure.

La séance de travail s'est terminée par un petit rapport d'étonnement à chaud réalisé par chacun des animateurs d'orientation (1 animateur membre de l'équipe technique du Parc par orientation).

Sandrine GARDET et Charles ZILLIOX/Martine MAZOYER ont ensuite proposé aux participants de prendre la parole s'ils souhaitaient s'exprimer :

- Constat qu'il y a eu un grand absent : le Parc (dans le 1<sup>er</sup> temps de travail) mais également les acteurs professionnels (Jean LAVALLEZ).
  - *Réponse : Les acteurs professionnels ont déjà contribué (lors des temps de concertations d'automne 2021 ou du printemps 2022) et seront à nouveau sollicités ultérieurement.*
- Remerciement à l'équipe technique qui s'est employée à nous proposer à chaque fois des réunions très différentes et toujours animées efficacement (Martine MAZOYER)
- L'idée d'être dans le Parc me séduit mais il faut que j'arrive à convaincre les autres élus de mon conseil municipal et pour cela je vais avoir besoin d'aide. (Laurence DUMAS, Maire de St Marcel les Annonay))
- C'était ma première participation à une réunion relative à la révision de la Charte, j'ai beaucoup écouté, essayé de comprendre. Il va falloir qu'on communique auprès de nos élus, de notre Maire. Avec la réunion d'aujourd'hui, j'aurai un peu plus de choses à leur dire (Catherine MICHALON, Conseillère municipale d'Annonay)
- On vous remercie de nous proposer de nous associer à cette réflexion et on est dans une démarche de co-construction, c'est toujours bénéfique. Aujourd'hui, je suis incapable de prendre une décision. On est des territoires très différents (Ardèche et Haute-Loire). Nous, en Haute-Loire on a une Agence Départementale Territoriale, un CAUE qui fonctionnent très bien.  
Il va falloir venir nous voir pour convaincre les habitants, venir nous voir pour nous donner un peu plus d'éléments et nous aider à cerner la valeur ajoutée (Jean-Pierre SANTY, Maire de St Bonnet le Froid).
- J'ai apprécié l'animation dynamique et ludique. J'avais déjà apprécié l'animation lors de la réunion sur les paysages en juin 2021. A travers ces animations on a vraiment l'impression d'avoir la possibilité de s'exprimer, on est acteur (Thierry DE GLO DE BESSES, élu à Saint-Julien-Vocance)
- On sent que vous êtes une équipe technique dynamique et soudée (Didier PINOT, élu de Bourg-Argental)

Charles Zilliox (à 14h) et Martine MAZOYER (à 18h) reprennent la parole pour conclure la réunion en expliquant qu'avec la matière produite au cours de cette série d'ateliers de co-écriture, nous allons nous mettre activement à l'écriture de la charte sous le pilotage de la Commission de révision de la charte et du Bureau du Parc. D'autres réunions continueront à se tenir dans des formats ou sur des thématiques diverses pour affiner certains points.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 en Comité syndical du Parc élargi à l'Ardèche et à la Haute-Loire, nous prévoyons de proposer une première version de la charte. Celle-ci sera mise pendant 2 mois en consultation locale auprès des collectivités et principaux acteurs socio-économiques territorialement concernés par la révision de la charte. Pendant ces deux mois, nous nous rendrons disponibles pour présenter ce projet à l'échelle de chaque intercommunalité.

Notre objectif est ensuite de valider un projet de charte retravaillé (tenant compte du résultat de la consultation locale) le 28 juin 2023 en comité syndical élargi afin de l'envoyer ensuite pour avis à la Région et à l'Etat.

N'hésitez pas à consulter le site internet du Parc où sont mis en ligne les travaux menés dans le cadre de cette révision de charte.

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/destination2041/>



## Synthèse des travaux réalisés en séance

Chaque mesure est suivie des propositions de rôles à jouer par les signataires de la Charte : productions des participants à la réunion.

Les participants ont ensuite apprécié les propositions émises à l'aide de jetons de couleur :

- **X vert** = nombre de votes considérant la proposition comme pertinente
- **X rouge** = nombre de votes considérant la proposition comme difficilement réalisable

\*\*\*\*\*

### ORIENTATION 1 - Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire.

#### Mesure 1.1 - Favoriser l'appropriation et la diffusion d'une culture commune

- Par une éducation au territoire « impliquante » pour tous, à tous les âges de la vie
- Par l'implication de citoyens dans la gouvernance
- Par l'adhésion de tous au Parc en tant que territoire et en tant que projet commun
- Par la mobilisation de l'action culturelle et l'approche sensible

#### Propositions et votes des participants

##### Contributions des communes

- En créant une démarche participative dans ma gouvernance locale (au moins une partie de mes politiques locales) en m'appuyant sur l'expertise du Parc en termes d'implication citoyenne
- En organisant avec l'EPCI ou le Parc des temps d'information en CM2 pour mieux connaître le territoire - **1vert**
- En s'engageant à accueillir et participer aux formations itinérantes sur le Parc et à inciter fortement ses élus et habitants à y participer – **1vert**
- En passant tous les projets de la commune / EPCI au crible des ambitions de la charte
- Avec un projet communal par an en lien avec un sujet de la charte sur lequel les écoles peuvent construire un programme - **1vert**

##### Contributions des EPCI

- En invitant les artistes à créer sur le territoire
- Par un programme de formation des élus
- Avec un lieu d'échanges sur chaque EPCI = conférence des délégués → partage des expériences - **2 vert**

##### Contributions des départements

- En lien avec la compétence action sociale et culturelle, porter et/ou soutenir les territoires ruraux dans le développement de leur politique culturelle en lien aussi avec l'accessibilité de la culture pour tous les publics

## **Contributions de la Région**

- En organisant et en finançant des itinéraires scolaires entre les secteurs du Pilat – **1vert**

## **Contribution de l'État**

- 

## **Contributions des Villes-portes**

- En renforçant l'appartenance par la création d'un réseau catalogue du patrimoine toute catégorie, y compris paysage, gestion forestière et voies d'eau
- En renforçant l'appartenance des pilatois, des urbains à la « culture » commune... des patrimoines communes // écoles Pilat → découvertes urbaines → écoles VP → découvertes nature, patrimoines peu connus...  
Système écoles « correspondances » classes découvertes nature, classes découverte urbaine - **1vert**

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- Communes + Région + Villes-portes  
En contribuant au programme d'éducation au territoire - **1vert**

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Programme d'éducation au territoire
- Programme de formation des délégués, d'acculturation des élus sur les thématiques de la charte. Donner des outils aux élus
- Engager une troupe de théâtre pour créer des spectacles sur les thématiques de la charte (formation ludique)
- Créer un conseil syndical des jeunes  
→ pour projet partagé  
→ pour construire le sentiment d'appartenance
- Construire et porter un programme d'éducation au territoire en tenant compte des projets des communes (en lien avec la charte)
- Organiser un défi inter-village (escape game)
- Aider les communes et EPCI à mieux impliquer les citoyens (donner les outils)
- Installation d'œuvres artistiques dans le territoire pour donner à voir autrement le Pilat – le patrimoine de demain

## Mesure 1.2 - Considérer les patrimoines comme ressources territoriales

- Par la production et le partage de la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Par la valorisation des patrimoines du Pilat

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- Par l'engagement dans la recherche de son propre patrimoine précisément et la mise en valeur par différentes manifestations
- En partageant la connaissance au niveau de la commune, des délégués connaissent les patrimoines, les partagent et les font vivre
- Par le recensement des différentes catégories et éléments patrimoniaux de chaque commune - **1 vert**

#### Contributions des EPCI

- Par l'inventaire des métiers, des savoir-faire, des personnes publiques et morales du Parc du Pilat à la connaissance fine des valeurs ajoutées potentielles au sein du Parc
- En mettant en place un parcours patrimonial avec l'aide des communes, qui soit régulièrement remis à jour et le proposer dans les OT - **1 vert**
- En portant un projet dans le même esprit que les nouveaux ateliers du Dorlay → définition du patrimoine à valoriser (textile...)
- En finançant, une fois par an, un déplacement des élèves de la commune sur le Parc du Pilat (visite culturelle, découverte paysage, visite exploitation agricole...) - **2 vert**  
Un temps Pilat à chaque conseil

#### Contributions des départements

- En créant un collège des départements à l'intérieur du Pilat (urbanisme, tourisme, etc.) 2 fois par an → échanger de manière transversale - **1 rouge**

#### Contributions de la Région

- En accordant les subventions aux associations sportives sous condition qu'elles reversent 1, 2 ou 5 % du montant de la subvention à une association de leur choix qui valorise/restaure le patrimoine - **1 rouge**
- Par un dispositif financier propre à la communication de la connaissance du Parc, de ses potentiels économiques, touristiques et patrimoniaux

#### Contribution de l'État

- 

#### Contributions des Villes-portes

- En finançant / organisant des formations pour les délégués du Parc

#### Contributions des SCoT ou P.E.T.R.

-

## **Contributions multiples**

- Communes (plus facilitateur) + E.P.C.I + SCoT ou P.E.T.R.  
En reproduisant l'expérience des ateliers du Dorlay

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Innovation : proposer des idées nouvelles pour développer des activités économiques
- Mise à disposition d'ingénierie sur la durée
- Expérimentation sans obligation de résultat
- Maintenir les outils de connaissance et de partage des patrimoines communaux en faisant participer les habitants
- Favoriser l'émergence de projets « NAD » et coordonner les acteurs
- Garant de l'harmonie/de la cohérence entre les différents sentiers et dispositifs d'interprétation
- Créateur d'itinéraires de valorisation du patrimoine à l'échelle du Massif

## **Mesure 1.3 - Soutenir les initiatives favorisant la cohésion, la solidarité, la créativité et les transitions**

- Par le soutien aux initiatives collectives
- Par la création de liens intra et extraterritoriaux : la coopération, la mise en réseaux
- Par l'identification et la préservation des biens communs territoriaux
- Par le renforcement de la réciprocité villes-campagnes

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- En organisant, chaque année, une rencontre avec les citoyens expliquant les liens entre commune et Parc - **1 vert - 1 rouge**
- En encourageant et en appuyant la sensibilisation au territoire → via la participation des écoles et enseignants - **1 vert**
- En créant, lors des journées du patrimoine, en faisant découvrir le/les savoir-faire culinaire, textile, culturel... naturel. En proposant « un côté » immersif impliquant le visiteur/habitant curieux. Cela existe, mais le rendre gratuit lors de ces journées - **1 vert**

### **Contributions des EPCI**

- En créant/en soutenant les FabLabs + mise à disposition d'outils

### **Contributions des départements**

- En soutenant les collectifs et regroupements d'acteurs :  
→ financements ?  
→ Valorisation ?

### **Contributions de la Région**

-

## **Contribution de l'État**

- 

## **Contributions des Villes-portes**

- En créant du lien entre villes-portes et villages :
  - création gazette des bonnes trouvailles
  - culture : circuits de films en lien avec les festivals (Bourg-Argental, Annonay, etc.)
  - Tournées théâtrales/musique
- En s'engageant sur une action de la charte, au même titre qu'une commune du territoire - **1 vert**

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- Départements + E.P.C.I.  
En soutenant les collectifs et regroupements d'acteurs :
  - financements ?
  - Valorisation ?

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Envoi du lien Pilat patrimoine
- Créer une instance de discussion villes-campagne
- Signalétique d'entrée dans le Parc
- Porter la culture des biens communs [éducation citoyenne]
- Animer les réseaux en lien avec les ambitions de la charte
- Connaître et rassembler les initiatives
- Impulser des démarches collectives. Ex : agriculteurs
- Ingénierie au service des collectifs
- Ingénierie financière
- Il ne peut pas tout – Ne pas tout attendre du Syndicat mixte
- Rôle dans la diffusion et l'appropriation dans la notion de communs territoriaux  
Le Parc = bien commun
- Éducation/sensibilisation au respect des habitants locaux, de la vie locale (par la connaissance, faire connaître le fonctionnement pour le respecter.)
- Bien communs : d'abord le comprendre et le respecter
- Faire comprendre que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres

# ORIENTATION 2 : Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire

## Mesure 2.1 – Protéger, restaurer et gérer durablement les espaces naturels

- Par l'accroissement des aires de protection forte
- Par l'augmentation de la naturalité du territoire
- Par la préservation, la restauration et le renforcement des connectivités écologiques jusqu'au cœur des villes et des villages

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- En stoppant les plantations monospécifiques via des règlements de boisement - **1 vert**
- En faisant du Pilat un territoire zéro pesticide - **1 vert**  
Au niveau commune = exemplarité  
Communications – réunions publiques – bulletins municipaux
- 5 % de forêt libre-évolution  
En gérant la forêt communale en libre évolution  
En sensibilisant les propriétaires forestiers
- En mettant en zone N les « espaces de nature »  
En étudiant la possibilité d'avoir des espaces en zone de protection forte

#### Contributions des EPCI

- En classant dans les PLU(i), en zone A ou N, les sites à enjeux  
Participation aux réunions PLU(i)
- En incitant les particuliers à garder leurs déchets verts au jardin, en créant des refuges de biodiversité (haies sèches...) - **1 vert**
- En mettant en œuvre des projets agro environnementaux et climatiques (PAEC)

#### Contributions des départements

- Zéro pesticides sur les départementales
- En développant, quand c'est pertinent, la libre évolution dans les propriétés départementales

#### Contributions de la Région

- 

#### Contribution de l'État

- Par la promotion de la libre-évolution à travers l'ONF

#### Contributions des Villes-portes

- En créant des « refuges » (type LPO) dans les parcs urbains
- En s'engageant à avoir un plan d'action en faveur de la biodiversité

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- En intégrant, dans les SCoT, les essences autorisées des haies végétales - **1 vert**

### **Contributions multiples**

- 

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Communiquer autour des pratiques favorables à la vie du sol + visites d'expériences de pratiques (agricoles favorables) + mener des expérimentations sur différents types de milieux

## **Mesure 2.2 - Anticiper, guider et maîtriser l'évolution paysagère du Pilat**

- Par la maîtrise de la transition des paysages vers des paysages de qualité résilients et (re)sources pour l'attractivité résidentielle, touristique et économique
- Par le maintien des structures et motifs paysagers propres à chaque entité, des spécificités des sites emblématiques mais aussi des paysages quotidiens
- Par un contrôle coordonné des infrastructures et de la publicité dans les espaces emblématiques comme ordinaires

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- En dédiant des moyens humains à la protection de l'évolution paysagère

### **Contributions des EPCI**

- En ouvrant des espaces de débat sur le développement - **1 vert - 1 rouge**
- En s'engageant dans la démarche « sites emblématiques du Pilat » en suivant/participant aux échanges, voire aux actions spécifiques
- Par la prise de compétence RLPi et l'imposer à tous

### **Contributions des départements**

- 

### **Contributions de la Région**

- 

### **Contribution de l'État**

- En dédiant des moyens humains à la protection de l'évolution paysagère
- En cessant le déploiement de la 5G - **1 rouge**
- En créant une structure en charge du transport de l'électricité et des communications filaires dans le but de diviser par 2 le nombre de poteaux sur le bord des routes - **1 rouge**
- Par un appui important pour le transfert de la police de la publicité aux communes au-delà de 2025

### **Contributions des Villes-portes**

- Zéro pesticide :  
En sensibilisant les citoyens, les agriculteurs, les forestiers  
En prévoyant un quota de produits bio dans les cantines

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

•

### **Contributions multiples**

•

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Impulser l'identification (+ expérimenter) d'un marqueur commun à tout le territoire (gestion des cimetières, mobilier urbain...) à l'image des sentiers
- Signalétique :  
Zone 30 → Le Parc peut accompagner

## **Mesure 2.3 - Faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité et de paysage dans tous les projets et activités**

- Par l'application itérative de la séquence Justifier, Éviter, Réduire (voire Compenser) les impacts écologiques et paysagers des actions humaines
- Par la reconnaissance des services rendus par la nature
- Par une ambition renforcée pour la qualité paysagère, environnementale et d'usages dans toutes les opérations d'aménagements ou de gestion des espaces urbains, agricoles, naturels et forestiers

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- En encourageant/obligeant la végétalisation totale des cimetières (zéro pesticide, zéro allée minérale)
- Avec zéro imperméabilisation des espaces publics  
Repenser l'arbre remarquable de demain
- Zéro pesticide  
En supprimant les pesticides sur les espaces verts communaux  
En sensibilisant les citoyens, les agriculteurs, les forestiers
- Avec 100 % des projets de construction répondant à la démarche ERC
- En remplaçant les plantations ornementales dans les espaces publics par des cultures potagères et fruitières

### **Contributions des EPCI**

- En contactant le Parc pour la séquence justifier, éviter, réduire (voir compenser) pour tout projet d'aménagement et de construction
- En formant les services instructeurs des E.P.C.I. (se faire former en lien avec l'ingénierie du Parc) - **2 vert**
- En intégrant, dans les PLU(i), les essences autorisées des haies végétales (locales) avec communication dédiée auprès du pétitionnaire

## **Contributions des départements**

- 

## **Contributions de la Région**

- 

## **Contribution de l'État**

- Séquence ERC  
Par la prise en compte des avis du Parc + justification des projets au regard de leurs conséquences - **3 rouge**
- En communiquant sur le lien entre préservation des écosystèmes et santé → développer la recherche
- En développant la recherche sur les solutions fondées sur la nature

## **Contributions des Villes-portes**

- En imposant la réversibilité des constructions (équipements, voirie, logements) = désimperméabilisation des sols
- Zéro pesticide  
En supprimant les pesticides sur les espaces verts communaux

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- 

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Valoriser les projets vertueux des collectivités (sur le mode « concours du paysage »)
- Réaffirmer la possibilité d'accompagnement technique pour chaque projet du territoire (notamment pour les établissements publics), le plus en amont possible, notamment sur JER
- Accompagnement « sur mesure » des communes (adapté selon le contexte)

# ORIENTATION 3 - Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux

## Mesure 3.1 - Accélérer les transformations du monde sylvicole face au dérèglement climatique

- Par l'amélioration de la résilience des peuplements forestiers
- Par une gestion multifonctionnelle de la forêt

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- Avec l'ONF, les propriétaires forestiers, les acteurs BOIS (transport, transformation etc.) par une gestion raisonnée et concertée → coupes/reboisement  
INFORMATION auprès du PUBLIC  
propriété, responsabilité, la forêt appartient à quelqu'un
- 100 % du bois transformé sur la commune doit être local - **1 vert**
- Faire un travail d'identification cadastrale (groupements forestiers, forêt privée) des propriétaires et sensibiliser ces propriétaires à l'entretien des forêts, chemins, sentiers, risque incendie et trouver avec eux les moyens d'améliorer et en imposant leur participation
- Avec un plan de boisement par commune
- Par une façon exemplaire de gérer les biens agricoles ou forestiers
- Par la désignation / l'élection / le choix d'un représentant de tous les exploitants forestiers pour travailler ensemble à la future forêt - **1 vert**

#### Contributions des EPCI

- Par une assistance dans la rédaction des cahiers des charges  
Règlement boisement et facilitateur dans une logique de territoire en cohérence - **1 vert**
- En autorisant l'agrandissement des scieries existantes, l'implantation de nouvelles que si elles s'engagent à ne travailler qu'avec des exploitants forestiers qui respectent un cahier des charges très strict (forêts diversifiées, bûcheronnage manuel, etc...)

#### Contributions des départements

- Avec des comités de pilotage et instances de la filière BOIS – INSTANCES DE CONCERTATION
- En créant un pôle bois = en concertation avec les écoles MFR  
Création de lieu de stage pour les futurs bûcherons ainsi que leur hébergement proche du lieu de stage
- Par une aide aux travaux forestiers pour les particuliers
- Par une implication renforcée dans les schémas coordonnés DFCI en lien avec les enjeux écologiques - **1 vert**
- Par une aide au plan de boisement des communes
- En assurant la viabilité et le transport de l'activité forestière (RD au gabarit, barrière de dégel...)
- En axant les subventions sur les projets et travaux forestiers en accord avec la résilience des peuplements → gestion irrégulière à couvert continu et en mélange d'essences - **1 vert**

### **Contributions de la Région**

- En revalorisant le métier de bûcheron et en simplifiant l'installation
- En aidant au maintien des petites scieries locales
- Par une veille scientifique pour coordonner les différentes initiatives régionales (soutien également financier) - Soutien aux actions à mettre en place avec les filières professionnelles : CA – CCI ...
- En adaptant la grille des aides à des petits projets individuels et/ou collectifs
- En mettant des moyens dans les centres de formation initiale et continue pour la filière forestière

### **Contribution de l'État**

- En donnant les moyens à l'ONF
- En favorisant la mise en place du remembrement forestier pour sa pérennité
- En étant un partenaire actif en soutenant positivement les actions des collectivités territoriales, E.P.C.I.

### **Contributions des Villes-portes**

- 

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- En prenant en compte les contingences techniques indispensables à la pérennisation de l'activité forestière (accès, zone d'extension de la forêt...)

### **Contributions multiples**

- 

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Apport de connaissance  
Expérimentation  
Incitation (technique et financière)
  - observatoire et suivi
  - charte forestière

## Mesure 3.2 – Maintenir et développer une agriculture de qualité diversifiée

- Par l'appui à la transition des exploitations agricoles existantes vers des systèmes de production plus résilients
- Par l'aide à l'installation d'agriculteurs sur des modèles adaptés aux évolutions climatiques

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- En mettant en place des marchés locaux ou magasins vendant des produits locaux pour faire connaître la production locale
- En prévoyant un quota de produits bio dans les cantines - **2 vert**
- Avec des marchés publics (cantine, maisons de retraite) exclusivement conclus avec des produits bio, produits sur le Parc, sans pesticide - **1 vert**
- En encourageant les nouvelles installations locales et durables et bio  
→ favoriser la vente locale  
→ aider les producteurs, artisans & co à se faire connaître et à vendre localement
- Terre de liens et autres partenaires  
Par l'aménagement du territoire ZAN (en lien avec les E.P.C.I.)  
Acquisition de terres pour implantation de jeunes agriculteurs - **1 vert**

#### Contributions des EPCI

- En se protégeant de la pénurie alimentaire en se dotant d'une régie agricole - **2 rouge**
- En portant un PAT (projet alimentaire territorial) visant une alimentation saine, locale, luttant contre la précarité alimentaire - **1 vert**
- Zéro pesticide  
En intégrant des objectifs zéro pesticide dans le P.A.T.
- En accompagnant l'agro-écologie
- Par une conditionnalité des aides de l'EPCI pour le développement d'hébergements touristiques (aide si écolabel) - **1 vert**
- Par une maîtrise urbanistique (par les PLU surtout) des espaces à vocation agricole : maintien des parcelles agricoles pour l'alimentation
- en lien avec les communes  
Engagement des territoires sur PAEN/PENAP  
Renforcement du soutien de la filière bio – produits locaux pour établissements publics (cantine, etc.)  
En facilitant l'installation / transmission politique foncière d'acquisition, accompagnement - **1 vert**

#### Contributions des départements

- En accompagnant les agriculteurs (favoriser les groupements) vers une autonomie énergétique

#### Contributions de la Région

- En accompagnant les agriculteurs (favoriser les groupements) vers une autonomie énergétique
- Par l'accompagnement/renforcement de la sensibilisation des agriculteurs et les formations

## **Contribution de l'État**

- En mettant des moyens pour faire vivre les exploitations agricoles  
En formant des jeunes  
En communiquant sur le métier d'agriculteur
- En permettant d'orienter les cultures (ex. renforcement maraîchage arboricole / céréales, vin)
- En réformant de fond en comble le fonctionnement des SAFER
- Par le soutien à l'expérimentation & innovation en matière agricole (ingénierie, méthodo, financier...)
- DJA : supprimer l'obligation d'investir dans du matériel neuf . C'est anti-économique et anti-écologique.  
Faire durer le matériel et ne pas encourager la course à l'endettement.

## **Contributions des Villes-portes**

- Avec des projets de circuits courts (ex. ferme urbaine alimentant la cuisine centrale)
- En interdisant les produits tueurs de pollinisateurs (néonicotinoïdes = classe d'insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes. )

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- Départements + Région  
Par l'accompagnement et le soutien financier aux exploitations qui veulent s'orienter vers l'agriculture raisonnée, plus vertueuse - **2 vert**

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- En faire un pilier des actions du syndicat mixte en lien avec les autres activités (tourisme, biodiversité...)
- Accompagner les agriculteurs face aux transitions

## Mesure 3.3 – Développer une économie éco-touristique génératrice d'emploi

- Par une offre diversifiée, répartie sur le territoire et en lien avec les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères du territoire et avec l'externe
- Par l'amélioration des conditions d'accueil et de déplacements
- Par une promotion mutualisée de la Destination Pilat

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- En incitant les habitants à offrir des formules de logements touristiques

#### Contributions des EPCI

- Par une politique de mobilités locales à renforcer à destination des lieux touristiques
- En intégrant, dans les marchés publics de travaux, l'utilisation d'essences locales et/ou adaptées au territoire - **1 vert**
- Avec l'Office de tourisme à harmoniser, alimenter la REFLEXION → ouverte à autre chose que la gestion d'une base de loisirs, d'une infrastructure
- En aidant au développement de tables et chambres d'hôtes, de logements touristiques, gîtes...
- En inscrivant la réflexion à l'échelle d'un territoire dans l'organisation des hébergements collectifs (création)

#### Contributions des départements

- En intégrant les stratégies du Pnr dans les schémas départementaux du tourisme  
Dans le calcul des subventions, intégrer un bonus écologique (fait pour le 43)
- En développant les voies réservées aux déplacements doux, même en zone de montagne.- **1 vert**

#### Contributions de la Région

- Par une forte contribution à la promotion du Pnr  
Offre TER/BUS dans la vallée à renforcer
- Avec des formations pour professionnaliser l'offre d'hébergement
- En offrant plus de transport public (TER) - **1 vert**

#### Contribution de l'État

- 

#### Contributions des Villes-portes

- En favorisant les voies douces  
→ créer un réseau « Parc » de voies cyclables (véloroute, ....., VTT, patinette) avec épreuves labellisées Parc - **1 vert - 1 rouge**

#### Contributions des SCoT ou P.E.T.R.

-

## **Contributions multiples**

- Communes + E.P.C.I.  
En assouplissant les règles de non constructibilité pour encourager les projets collectifs et individuels d'hébergement - **2 rouge**
- Départements + État + Région  
En aidant les projets publics et privés en cofinancement Départements, État, Région

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Coordonnateur de la mobilité en particulier vers les sites emblématiques (tourisme accessible pour tous)
- Accompagner l'offre d'hébergements touristiques
- Coordonner, vision globale, avec les EPCI et les Office de tourisme
- Accompagner à la création d'accueil de groupes (stratégie)

## **Mesure 3.4 . Favoriser l'évolution d'activités soutenables fondées sur les ressources locales et créatrices d'emplois non délocalisables**

- Par la mobilisation des savoir-faire et compétences locales
- Par une sobriété dans le recours aux ressources naturelles non renouvelables et aux intrants chimiques
- Par un accompagnement à l'innovation et à l'hybridation des activités
- Par l'appui à l'entrepreneuriat et l'ouverture du territoire à des activités atypiques
- Par l'encouragement à une consommation au plus près des lieux de production

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- 

### **Contributions des EPCI**

- En favorisant et en accompagnant la mise ne place de recycleries à l'échelle communale ou intercommunale - **3 vert**

### **Contributions des départements**

- 

### **Contributions de la Région**

- 

### **Contribution de l'État**

-

### **Contributions des Villes-portes**

- 

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

### **Contributions multiples**

- 

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Montage et suivi d'appui aux filières économiques – AU NIVEAU DE LA MESURE

# ORIENTATION 4 - Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

## Mesure 4.1 - Contenir l'artificialisation des sols

- Par le développement de stratégies foncières adaptées à chacun des bassins de vie, garantes de la préservation à long terme de la ressource foncière à l'échelle du massif
- Par l'appui au dynamisme agricole et sylvicole pour préserver et reconquérir les espaces agricoles et forestiers
- Par un développement des villes, bourg-centres et villages en adéquation avec les ressources et les intensités urbaines en place

## Propositions et votes des participants

### Contributions des communes

- En encourageant, en imposant, dans le PLUi, la réhabilitation de l'habitant ancien existant plutôt que la nouvelle construction - **3 vert**
- En expérimentant le ZAN dès à présent sur quelques communes volontaires - **2 vert**
- Par une politique de préemption en centre bourg et aussi sur des terrains agricoles
- En exonérant d'impôt foncier sur le bâti, pendant 5 ans, les propriétaires qui auront réalisé des opérations de rénovation thermique ambitieuses - **1 vert**
- PADD :
  - règlement
  - le rendre opérationnel

### Contributions des EPCI

- Avec un PLU(i) associé à des outils juridiques et financiers pour la maîtrise du foncier pour les zones d'habitats et économiques
- En encourageant, en imposant, dans le PLUi, la réhabilitation de l'habitant ancien existant plutôt que la nouvelle construction - **3 vert**
- En veillant à l'équité des territoires par la distribution équitable des surfaces restantes à construire
- En soutenant financièrement les rénovations thermiques lourdes

### Contributions des départements

- En veillant au maintien des terres agricoles avec la chambre d'agriculture et la SAFER - **1 vert**

### Contributions de la Région

- 

### Contribution de l'État

- En permettant aux communes rurales qui ont été sobres en consommation foncière, de pouvoir quand même se développer sobrement - **1 vert**

### Contributions des Villes-portes

- En maintenant, via le PLUi, 100 % de SAU

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- Le ZAN à l'échelle du SCoT - **1 vert**
- ZAN de projet et pas ZAN de chiffre - **1 vert**

## **Contributions multiples**

•

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Rôle pédagogique du Parc par rapport au ZAN  
Comment les EPCI peuvent le prendre positivement ?  
→ rendre les choses plus opérationnelles
- Plan-guide par commune sur comment on peut faire
- Accompagner les communes

## **Mesure 4.2 - Impulser un aménagement ambitieux, multifonctionnel et résilient des villes et des villages**

- **Par la revitalisation des centres-bourgs**
- **Par la requalification des tissus urbains patrimoniaux ou non, résidentiels ou économiques**
- **Par la réintroduction de l'esthétisme et des qualités environnementales et d'usage dans les aménagements, les paysages et en urbanisme**
- **Par l'aménagement de l'espace, la recomposition et la valorisation des franges agro-urbaines de transitions**

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- En s'engageant avec les EPCI à travers des lieux et espaces partagés avec préemption de certains terrains ou lieux appropriés à la création d'îlots de fraîcheur et leur entretien.  
Au moins 1 ou 2 par commune
- En contactant le Parc pour tout projet d'aménagement et de construction
- En imposant le 30 km/h et la rue partagée dans tous les centres-bourgs et plus de centres piétonniers - **1 vert**
- En favorisant les clôtures végétales au tour des habitations (pour limiter le minéral dans les villages et les surchauffes estivales)
- En développant des programmes ambitieux de revitalisation du patrimoine bâti ou non en centre-bourg intégrant tous les aspects : habitat, commerce, espaces de rencontre et de respiration, îlots de fraîcheur, ...
- Par la participation de l'ensemble de la commune (conseil, administrés, habitants)
- En organisant un tiers-lieu par commune pour le vivre-ensemble et le partage des services - **1 vert**
- En se dotant d'un hébergement pour l'entraide et la solidarité (sur chaque commune)
- Par des préemptions sur des bâtiments anciens ou énergivores aux objectifs de rénovation BBC et HQE - **1 rouge**

### ***Contributions des EPCI***

- En conditionnant, avec le PLUi, toutes extensions urbaines à l'existence d'un réseau de mode actif les reliant aux centres de vie
- En renforçant le rôle des centralités par PLUh
- En contactant le Parc pour tout projet d'aménagement et de construction
- En informant sur la démarche – avoir un guide simple, utile pour chaque projet de construction
- En intégrant, dans les PLU, les essences autorisées des haies végétales (locales) avec communication dédiée auprès du pétitionnaire

### ***Contributions des départements***

- 

### ***Contributions de la Région***

- Par des dispositifs d'accompagnement de revitalisation et requalification des centres-bourgs

### ***Contribution de l'État***

- En redonnant à la Poste son monopole de livraison des petits colis et son rôle de service public essentiel

### ***Contributions des Villes-portes***

- 

### ***Contributions des SCoT ou P.E.T.R.***

- 

### ***Contributions multiples***

- 

### ***Le rôle du Syndicat mixte du Parc***

- Aider à OAP hors extension urbaine, pas que sur du foncier nu voir ex. CCPR / EPORA
- Réseau d'instructeurs du Pilat  
Organiser des formations, des temps d'échange
- Mobiliser la commission aménagement sur des projets plus structurants  
→ aussi pour échanger
- Aider à la mise en œuvre de tiers-lieux

## Mesure 4.3 - Développer une politique de l'habitabilité adaptée aux évolutions de la société

- Par la diversification et l'évolutivité des formes d'habitat permettant une mixité sociale et générationnelle et offrant des solutions de logement adaptées à toutes les étapes de la vie
- Par l'amélioration de la qualité environnementale des rénovations et constructions publiques et privées
- Par une qualité architecturale en harmonie avec les typo-morphologies locales et renforçant l'identité architecturale du Pilat

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- Par l'acquisition de logements vacants et îlots où la vacance existe + réhabilitation + renouvellement  
→ Réhabilitation de logements  
Maîtrise
- Avec le règlement du PLU obligeant la production d'ENR pour les nouvelles constructions - **1 vert**
- En s'engageant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics (même en dessous de 1 000 m<sup>2</sup>) avec les aides Région et Départements - **1 vert**
- Avec des projets d'habitats partagés intergénérationnels en centre bourg - **1 vert**
- En proposant des critères qualitatifs pour une architecture de qualité à intégrer dans les PLUi  
Proposer un cahier des charges.

#### Contributions des EPCI

- Objectifs des PLH et les moyens mis en œuvre – réhabilitation de logements
- En systématisant les OAP thématiques sur la qualité du bâti
- Les règlements du PLUi :  
En obligeant la production d'ENR pour les nouvelles constructions
- Avec le PLUi, impose les nouvelles formes d'habitat moins consommatrices d'espace et les orienter (OAP) de manière à avoir une densité choisie et non subie, et cela à 100 %, « la fin du modèle pavillonnaire » - **2 vert**
- PLUi avec des objectifs de développer la mixité sociale, générationnelle, logements évolutifs
- En proposant des critères qualitatifs pour une architecture de qualité à intégrer dans les PLUi  
Proposer un cahier des charge

#### Contributions des départements

- Par la création de CAUE dans les départements où il est absent - **1 vert**
- En pérennisant et en amplifiant les actions de rénovation et d'adaptation des logements au regard de la démographie et des changements climatiques - **1 rouge**
- En aidant à un habitat social innovant et exemplaire

#### Contributions de la Région

- 

#### Contribution de l'État

- En aidant à un habitat social innovant et exemplaire

### **Contributions des Villes-portes**

- En proposant des critères qualitatifs pour une architecture de qualité à intégrer dans les PLUi  
Proposer un cahier des charges

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- Par des orientations cadrant la production d'ENR, récup l'EP → en obligeant les documents d'urbanisme, leur mise en œuvre

### **Contributions multiples**

- État + Région  
En conditionnant les aides et conventionnement logement social à l'intégration urbaine et la qualité des formes urbaines créées

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Étudier la question de l'habitat léger permanent pour « la cadrer »
  - plutôt dans une zone urbanisée ?
  - définir une stratégie
- Action de sensibilisation des bureaux d'études sur la question dans un PNR  
→ PLH ou autre
- Proposer des dispositions pertinentes pour mettre en œuvre
- Support technique et financier  
→ aide à la définition de projet

## **Mesure 4.4 - Limiter les conflits d'usage**

- Par le développement d'une culture de la médiation
- Par une meilleure gestion de la fréquentation touristique et de loisirs
- Par l'anticipation des nouveaux usages du territoire

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- Par une régulation assez ferme sur la question du stationnement dans les sites touristiques - **1 vert**  
En concertation avec la communauté de communes  
→ création de parking, zone de déambulation piétonnière et balisée
- En accueillant à bras ouverts, tous les citoyens à la recherche de bien-être - **1 vert**

### **Contributions des EPCI**

- Par une intégration des déplacements touristiques saisonniers et week-end à la Délégation Service Public transport pour des modes de déplacements collectifs
- Activités de pleine nature :  
En renforçant le rôle des habitants dans les décisions à prendre  
Avec des audits, enquêtes publiques
- En mutualisant des agents par EPCI pour sensibiliser aux bonnes pratiques et limiter les conflits d'usage sur les sites fréquentés

## **Contributions des départements**

- 

## **Contributions de la Région**

- En finançant des gardes pour éviter les incendies l'été (comme la Région PACA) - **1 vert**

## **Contribution de l'État**

- En mutualisant les forces de police pour lutter contre les incivilités
  - organiser cette mutualisation
  - former
- En prenant des arrêtés d'interdiction de circulation motorisée sur les espaces naturels plutôt que de demander aux communes de le faire - **2 rouge**

## **Contributions des Villes-portes**

- En mettant en place des partenariats « d'éducation » aux activités de pleine nature. Avec les EPCI  
↔ partenariat « découverte urbaine »...  
Accès offre et services urbains  
// équilibre 50/501

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- EPCI + Villes-portes  
En facilitant l'accès au Pilat en transport en commun avec une communication sur la fragilité des milieux et le respect de la propriété privée

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Sensibilisation sur ce qui se fait ou ne se fait pas via
  - panneau
  - ou autresêtre positif dans la communication
- Un état des lieux sur les forces existantes en matière de surveillance → expérimenter, mutualisation, coordinateur
- Dans le même esprit que l'équipe d'entretien de la nature du Parc, organiser, sous le pilotage du Parc, des maraudes avec des services civiques pris par commune ou avec des bénévoles
- Etre à l'écoute des citoyens qui voient des choses illégales et leur faire un retour de la prise en compte de leur plainte

# ORIENTATION 5 - Tendre vers une plus grande sobriété et une plus grande résilience

## Mesure 5.1 – Préserver et partager la ressource en eau

- Par une gestion concertée et raisonnée de l'accès à l'eau de qualité pour tous
- Par l'incitation forte à économiser la ressource en eau
- Par une préservation et une renaturation des cours d'eau et des milieux et paysages associés

## Propositions et votes des participants

### Contributions des communes

- Réserve d'eau :  
En s'engageant, en concertation avec les communautés de communes, Départements et Région, sur la création de réserves d'eau : important pour les risques incendiaires, professionnels, agriculteurs et usagers  
En définissant les points stratégiques, les différents systèmes
- Intégrer, dans les PLU, une obligation d'un dispositif de stockage de l'eau pour toute nouvelle construction + incitation pour une meilleure utilisation de l'eau (double circuits...)
- Se doter d'un plan d'urgence en cas de raréfaction de la ressource en eau
- En réalisant un plan – guide d'aménagement comprenant un plan de désimperméabilisation  
→ ? à intégrer au PLU(i)
- Eau potable : Adopter un tarif incitatif de l'eau en fonction de la consommation (au-delà d'un certain seuil, prix du m<sup>3</sup> plus cher) - **1 vert - 1 rouge**
- En participant au plan d'urgence en cas de raréfaction de la ressource en eau.  
Je me rapproche des communes voisines pour mettre en place un réseau de secours mutuel - **1 vert**
- En retrouvant et en réhabilitant les anciens captages, sources, biefs  
En préconisant l'utilisation de l'eau de pluie, eau recyclée → WC, machine à laver, etc.  
En utilisant l'eau des stations d'épuration pour arrosage - **1 vert**
- Encourager, imposer, dans les PLU, la récupération raisonnable de l'eau de pluie
- Par le PLU, pour mettre en adéquation l'accueil des nouvelles populations avec les ressources en eau potable, y compris lors de période de crise - **1 vert**
- Par l'incitation et le soutien à la récupération des eaux pluviales des particuliers, agriculteurs, entreprises...
- En adaptant les plantations (végétaux moins gourmands en eau, îlots de fraîcheur)
- Par l'information et la pédagogie auprès des habitants, agriculteurs sur la consommation d'eau
- Par la limitation, dans le PLU, du volume des piscines individuelles, par exemple 4m<sup>3</sup>

### Contributions des EPCI

- En revenant à une gestion publique de l'eau
- En réalisant des inventaires systématiques des zones humides, quelque soit leur état (ZH pédologique par exemple) → au-delà du syndicat des 3 rivières - **1 rouge**
- En se dotant d'un plan d'urgence en cas de raréfaction de la ressource en eau
- En réhabilitant les ouvrages anciens de type biefs/écluses/béal pour abreuver et irriguer les pâtures et revenir à de la biodiversité – EPAGE
- Par des programmes de sensibilisation aux économies d'eau pour : - **1 vert**
  - les habitants
  - les enfants...

- En organisant des assises de l'eau  
En contribuant à l'évolution des pratiques agricoles vers une agriculture plus économe en eau - **1 vert**
- En invitant à mailler le réseau d'eau potable
- Avec le PLUi pour mettre en adéquation l'accueil de nouvelles populations avec la ressource en eau potable, y compris lors de périodes de crise
- Avec des tarifs progressifs dès qu'une consommation est dite anormale en fonction de la taille du ménage
- Par une tarification de l'eau qui incite aux économies - **2 vert**
- Par une réflexion prospective sur l'eau via des assises de l'eau : quels usages de l'eau en 2050 ?

### **Contributions des départements**

- En aidant les communes à mettre en place des programmes concertés d'économie de la ressource en eau
- En donnant des aides
- Par la sensibilisation dans les collèges

### **Contributions de la Région**

- 

### **Contribution de l'État**

- En aidant fortement financièrement les communes pour végétaliser les cours d'école
- Par la limitation forte de l'irrigation agricole (maïs notamment)  
Par la limitation forte des prélèvements d'eau par forage, notamment dans les nappes phréatiques (réserves communes)
- En limitant, dans les documents d'urbanisme, les volumes des piscines individuelles, par exemple 4m3 max - **1 rouge**
- Par une loi imposant des traitements perméables pour les parkings de plus de 80 places ou sans minimum (parkings privés, publics)
- En incitant financièrement AERMC au maillage du réseau d'eau potable
- En stoppant l'urbanisation dans les zones non suffisamment maillées ou raccordées (épuisement des sources)
- Par une politique plus équilibrée en termes de qualité écologique des cours d'eau et de valorisation du patrimoine pico-hydrologique

### **Contributions des Villes-portes**

- 

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- En obligeant, pour obtenir un permis de construire, de mettre en place un système de traitement/réutilisation des eaux pluviales & eaux grises
- Économie d'énergie :  
Par la promotion de la ville compacte  
En donnant des objectifs de performance énergétique pour les ZAE

### **Contributions multiples**

- 

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Appui à une vision prospective de la ressource en eau
- Sensibilisation, éducation liée à la ressource en eau

## Mesure 5.2 – Contribuer au défi énergétique

- Par la généralisation et la massification des économies d'énergie
- Par le développement des énergies renouvelables maîtrisé localement et adapté aux spécificités du territoire

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- En éteignant l'éclairage public. Ma commune vient de s'engager par délibération à l'extinction de 23h à 6h du matin
- En ouvrant des espaces de concertation avec les habitants de la commune pour ajuster les modalités d'extinction de l'éclairage public par saison, par quartier/hameau
- Participation par les toitures et ombrières sur parking à une opération d'auto-consommation collective PV
- Par la création de plusieurs centrales photovoltaïques « solidaires » partagées par hameau, groupes de maison, communes - **2 vert**
- En établissant un plan climat énergie par commune (mise en cohérence avec les grands objectifs nationaux, européens et internationaux [accords de Paris])
- En mutualisant le plus possible des moyens énergétiques
- En mutualisant les salles/espaces communaux pour limiter les besoins en chauffage
- Par la rénovation thermique des bâtiments communaux (isolation, ouvertures...)
- 100 % extinction de l'éclairage public
- Économies d'énergie :  
Par la rénovation/isolation des bâtiments communaux  
Par l'extension de l'éclairage public

#### Contributions des EPCI

- Par la mise en place, participation d'opérations d'autoconsommation collectives (PV)
- En créant un challenge intercommunal concernant la part d'énergie renouvelable créée au sein des différentes communes de l'E.P.C.I.
- En proposant aux habitants des conseils neutres sur la rénovation énergétique (via ALEC ou autre) - **1 vert**
- En créant/accompagnant des sociétés locales de production d'énergie
- Par la création ou l'organisation des conditions nécessaires pour « créer » des sociétés d'économie mixtes participatives en vue de développer les ENR - **1 vert**
- En équipant les barrages en centrale de pompage-turbinage pour contribuer à l'équilibre du réseau et au pilotage des ENR
- Par un projet commun d'énergies renouvelables
- Économies d'énergie :  
Par la mise en place de services de transports en commun  
Par la mise à disposition de voitures en autopartage  
Par le développement de pistes cyclables  
Par l'isolation des bâtiments intercommunaux  
Par la réalisation d'un PLUi promouvant la ville compacte  
Par des aides à l'isolation aux particuliers - **1 vert**

## **Contributions des départements**

- En s'engageant sur la rénovation des bâtiments scolaires de façon forte et claire
- En s'engageant à ne conserver, rénover l'habitat collectif (OPAC etc.) que dans les labels HQE, très basse consommation
- Par la création de pistes cyclables pour mobilités douces + sécurisation de la voirie pour le vélo
- Par la rénovation du bâti

## **Contributions de la Région**

- En donnant des aides pour la rénovation énergétique
- En incitant
- Par la promotion forte de la chaleur solaire
- En accompagnant les démarches collectives (collectivités, entreprises, particuliers) pour le développement local de : - **1 vert**
  - solarisation
  - méthanisation
  - bois-énergie

## **Contribution de l'État**

- Par la promotion et le soutien fort de la chaleur solaire

## **Contributions des Villes-portes**

- En mettant en œuvre une feuille de route énergie (sobriété – efficacité – ENR) :
  - optimisation des sites
  - baisse de la température
  - rénovation bâtiments publics
  - optimisation éclairage...
- Par la mise en œuvre d'un modèle d'autonomie énergétique respectueuse du paysage :
  - production solaire intégrée (thermique ou photovoltaïque)
  - modèle d'aménagement des microcentrales existantes (Ex. sites industriels)
- Économies d'énergie :  
Par la rénovation/isolation des bâtiments communaux  
Par l'extinction de l'éclairage public

## **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

## **Contributions multiples**

- Communes + État - **1vert**  
Par des installations photovoltaïques sur les bâtiments publics, isolation  
Par des aides, des accompagnements vers les particuliers (façades, aménagements)
- E.P.C.I. + Communes  
En renforçant les soutiens aux ENR et éco-énergie
- Communes + E.P.C.I.  
100 % d'extinction de l'éclairage public en permettant des achats groupés - **1 vert - 1 rouge**

## **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Formation – information – développement autoconsommation photovoltaïque auprès des élus et du grand public + expérimentation
- Intégration paysagère des ENR

## Mesure 5.3 - Se tourner résolument vers des modes de déplacement et de transport plus durables

- Par l'incitation à une réflexion de tous sur la manière de se déplacer ou de ne pas se déplacer
- Par le développement d'une offre alternative à la voiture
- Par la réduction des impacts négatifs de l'usage de la voiture
- Par une optimisation des flux marchands

### Propositions et votes des participants

#### Contributions des communes

- En intégrant les piétons et vélos aux aménagements de voirie
- En conditionnant, avec le PLU, toutes les extensions urbaines à l'existence d'un réseau de mode actif les reliant aux centres de vie
- En développant des parkings de covoiturage et en communiquant
- Par la fin des voitures thermiques d'origine fossile en 2030 - **4 rouge**

#### Contributions des EPCI

- Par la mise en place de solutions innovantes pour réduire l'autosolisme à l'échelle de l'E.P.C.I. et/ou avec les collectivités ( E.P.C.I) voisines  
covoiturage partagé, taxi organisé (scolaire... saisonnier...)
- En garantissant l'accès au PNR à tous, en facilitant / renforçant l'offre TC (ex. week-end), accès réservés aux TC. Avec soutien de la Région - **2 vert**
- En rendant visible, sur le terrain, les offres de transport disponibles (ex. les arrêts de bus « Maclas-Vienne » ne sont pas signalés sur place pour tous les arrêts de la rive gauche)
- Par l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma des mobilités actives, plan de mobilité simplifié
- En développant le covoiturage : parkings, animations, information
- Par la mise en place d'un schéma vélo et la création de pistes cyclables continues

#### Contributions des départements

- En créant de VRAIES infrastructures favorisant les déplacements vélo (abris, pistes cyclables) - **1 vert**

#### Contributions de la Région

- En aidant les collectivités (échelle E.P.C.I.), en les accompagnant dans le financement de projets visant à structurer l'offre de mobilité douce....  
Aménagements, équipements, cohérence des liaisons entre les différents schémas cyclables- **1 vert**
- Par l'engagement à rouvrir la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône à l'horizon 2026, au moins dans deux communes du Parc (et aller + loin par la suite) - **1 vert**
- Par des billets TER à 1 € pour RA
- En renforçant et en rendant lisible une offre de TC à l'échelle du grand territoire (faciliter les interconnexions, ticket unique, etc...)

#### Contribution de l'État

- En limitant le poids des véhicules électrique à 1T  
Par la promotion et le soutien aux vélos et deux-roues électriques (achat, infrastructures) - **1 rouge**

### **Contributions des Villes-portes**

- Par des aménagements cyclables  
Par la mobilisation des habitants, des animations

### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

•

### **Contributions multiples**

- Communes + E.P.C.I.  
Mobilité

### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Expérimenter l'autostop organisé
- Expérimenter des dispositifs plus simples de covoiturage
- Animation Changement de comportement

## **Mesure 5.4. - Améliorer la résorption et la prévention des risques et des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé**

- Par la mutualisation des réflexions et des moyens pour accroître les actions de prévention ou de lutte contre les risques et pollutions
- Par une recherche d'amélioration du bien-être dans les différents projets

## **Propositions et votes des participants**

### **Contributions des communes**

- En révisant le plan communal de sauvegarde, de sécurité en intégrant les systèmes de solidarité et les solutions fondées par la nature
- En sensibilisant les propriétaires de parcelles forestières à l'exploitation durable de la forêt, au maintien de la biodiversité, ce en lien avec les parties prenantes concernées (ONF, associations)
- En limitant les risques d'inondation par des travaux d'entretien des ruisseaux, cours d'eau
- En actualisant les Plans Communaux de Secours

### **Contributions des EPCI**

- En accompagnant les agriculteurs pour le défrichement via un plan pastoral territorial

### **Contributions des départements**

•

### **Contributions de la Région**

•

### ***Contribution de l'État***

- Par l'harmonisation des doctrines risques entre les départements, notamment sur les territoires interdépartementaux

### ***Contributions des Villes-portes***

- En mettant en œuvre un traitement des déchets sans enfouissement - **1 vert**

### ***Contributions des SCoT ou P.E.T.R.***

- 

### ***Contributions multiples***

- Communes + Départements + Région + Villes-portes  
Promouvoir la culture du risque au sein des établissements scolaires - **1 vert**

### ***Le rôle du Syndicat mixte du Parc***

- Actions pour faire connaître les différents risques et y faire face (kit de mesure de radon par ex.)
- Évaluation du risque

## Mesure 5.5 – Innover pour faire face aux enjeux d’aujourd’hui et de demain

- Par l’organisation de temps collectif de réflexion prospective
- Par la réalisation d’une action de veille sur les innovations
- Par le soutien à l’expérimentation
- Par la promotion du Pilat en tant que territoire de recherche

### Propositions et votes des participants

#### **Contributions des communes**

- En mettant en place un plan d’urgence en cas de raréfaction de ressources

#### **Contributions des EPCI**

- Par le soutien à l’expérimentation. Exemple : à des études de faisabilité de projets toits-ressource - **1 vert**

#### **Contributions des départements**

- 

#### **Contributions de la Région**

- En soutenant le Parc dans sa démarche d’accueil étudiants / stage d’apprentissage – thèse → implication & partenariat avec les grandes écoles & université - **1 vert**
- En conditionnant l’attribution des subventions régionales à la mise en place, chaque année, d’un projet communal visant à réduire les consommations d’énergie et d’eau et/ou sur critère de la baisse des consommations constante.
- Par la reconnaissance du fait qu’une part de ma contribution statutaire permet de financer des expérimentations dont le Pnr est libre de décider de ses objets

#### **Contribution de l’État**

- 

#### **Contributions des Villes-portes**

- 

#### **Contributions des SCoT ou P.E.T.R.**

- 

#### **Contributions multiples**

- État + Région  
Par la recherche universitaire sur et au bénéfice du territoire

#### **Le rôle du Syndicat mixte du Parc**

- Soutien à l’expérimentation (exemple : étude de faisabilité projet toits-ressources)
- Expérimentation

### POUR MÉMOIRE

#### 13 janvier 2021 au 13 décembre 2022 :

- Délibération du syndicat mixte du Parc sollicitant la Région pour le lancement de la révision de la Charte (13 janvier 2021)
- Délibération de la Région (29 avril 2021)
- Avis d'opportunité de l'État (17 décembre 2021)
- Diagnostic de Territoire (mars 2022)
- Évaluation de l'évolution de la biodiversité (août 2022)
- Évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte actuelle (septembre 2022)
- Note d'enjeux de l'État (28 octobre 2022)

#### Principaux temps de concertation :

- Réunions d'échanges avec les communes ardéchoises et altiligériennes dont une généraliste sur ce qu'est un Parc, une sur la question des paysages, une sur la question de la randonnée
- Réunions d'échanges avec les Villes-Portes dont un séminaire sur la relation Villes-Campagnes
- Ateliers de concertation et présence dans des événements Grand Public – pour élaboration d'un diagnostic sensible de territoire et recueillir des souhaits pour 2041 (automne 2021)
- Grands Cafés pour présenter le diagnostic, évaluer la charte précédente et se projeter en 2041 (avril et juin 2022)
- Ateliers de co-écriture de la Charte (octobre à décembre 2022)

#### 13 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2023 :

- Écriture d'une première version de la charte par l'équipe technique
- Recrutement d'un bureau d'études pour l'évaluation environnementale de la Charte

#### 1<sup>er</sup> mars 2023 au 30 juin 2023 :

- Consultation informelle des partenaires (collectivités et acteurs socio-professionnels) sur une première version de la charte, du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 30 avril 2023
- Corrections puis validation d'une nouvelle version de la Charte, accompagnée de son évaluation environnementale, par le Comité syndical le 28 juin 2023

#### 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 décembre 2024 :

- examen pour avis de la Région, du Préfet de Région, de la Fédération des Parcs naturels régionaux, du Conseil national du Patrimoine naturel et de l'État (précédé de 2 jours de visite sur place)
- modification du projet suite à ces avis par le Comité syndical
- examen pour avis de l'Autorité environnementale (sous 3 mois avec visite d'une journée)

#### 2025 :

- enquête publique (1 à 2 mois d'enquête, 1 mois à minima ensuite pour avoir le rapport d'enquête)
- modification du projet par le Comité syndical au regard des résultats de l'enquête publique et de l'avis de l'autorité environnementale
- consultation interministérielle et avis du Préfet de région (sous 4 mois)
- consultation des Communes, EPCI, Métropole de Lyon et Départements (4 mois)

#### 2026 :

- délibération de la Région
- publication du décret de classement de Parc naturel régional par l'État